

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du vendredi 24 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le seize octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire

Etaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, DORDE Maeva

Absents représentés : ARIS Georges représenté par VALLAURI Jean-Claude, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par DONADEY Pierre, DUPONT Martine représentée par BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, ANTHOINE SAVARY Kathia représentée par NITART France, CHIBANI Franck représenté par SABLAYROLLES Rolande

Absents excusés : LUPOTTO Gérard, DOTTAIN Laurence

Absents : BEUGNIET Pierre, LACOUT Philippe

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n° 25 10 21

Objet :

Motion tramway relative au projet de la ligne 5 du tramway Nice–Drap

Considérant le lancement de l'enquête publique concernant la ligne 5 du tramway, prévue du 3 novembre au 12 décembre 2025, reliant Nice à Drap via La Trinité et la vallée des Paillons ;

Considérant la volonté partagée d'améliorer les mobilités et de proposer des alternatives crédibles à l'usage de la voiture individuelle ;

Mais considérant également les fortes contraintes géographiques, routières et urbaines de la vallée des Paillons, déjà soumise à une circulation dense, notamment aux heures de pointe, sur des axes étroits et saturés ;

Considérant que le tracé actuellement envisagé empiéterait sur les voies de circulation existantes et risquerait d'accentuer les congestions, notamment au niveau des ponts Gariglano et des accès à la pénétrante, avec des répercussions pénalisantes jusqu'aux accès de l'autoroute A8 aussi bien vers Monaco que vers Antibes ainsi que les accès à l'Ariane, La Trinité et Saint André de La Roche ;

Considérant que le projet, dans sa forme actuelle, ne prévoit pas suffisamment de parkings relais, ni de connexions efficaces avec la gare de Cantaron ou les infrastructures routières principales, limitant ainsi son attractivité pour les habitants de la vallée ;

AR Prefecture

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 30/10/2025

006-210600573-20251024-2B1021-DE
Reçu le 29/10/2025
Publié le 29/10/2025

Considérant que les rames du tramway sur la ligne actuelle à Nice sont déjà saturées en particulier aux heures de pointe, mettant en doute la capacité de la nouvelle extension de ligne à assurer une desserte satisfaisante ;

Considérant les motions de la commune de L'ESCARENE du 23 mars 2022 et de la CCPP du 31 mars 2022 ;

Considérant enfin que la réalisation d'un tel projet, sans concertation approfondie avec les communes concernées, pourrait déséquilibrer dramatiquement la mobilité du territoire plutôt que de la fluidifier ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

-Adopte la motion telle que proposée en annexe dans la présente délibération

-Exprime ses réserves sur le tracé et la conception actuelle de la ligne 5 du tramway Nice-Drap, en raison de son impact potentiel sur la circulation, la sécurité et la qualité de vie dans la vallée des Paillons ;

-Exprime ses doutes sur la capacité de ligne à assurer une desserte satisfaisante pour les usagers concernés ;

-Demande à la Métropole Nice Côte d'Azur d'ouvrir un dialogue renforcé avec les élus du territoire, afin d'examiner des solutions alternatives ou complémentaires adaptées aux réalités locales ;

-Souhaite qu'une étude d'impact détaillée soit menée sur les flux de circulation, les besoins en stationnement et la connexion avec les gares et axes structurants (autoroute A8, RD 2204, RD 15) ;

-Rappelle son attachement à un développement harmonieux et concerté des mobilités durables, dans le respect de l'équilibre entre zones urbaines et rurales ;

-Affirme sa volonté de participer activement aux échanges et concertations à venir, dans un esprit constructif et responsable.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 18

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : *30/10/2025*

AR Préfecture

006-210600573-20251024-201221-DE
Reçu le 29/10/2025
Publié le 29/10/2025

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges représenté par VALLAURI Jean-Claude, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, NITART France, ZIZZO François représenté par DONADEY Pierre , ROMERO Muriel, DUPONT Martine représentée par BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, ANTHOINE SAVARY Kathia représentée par NITART France, SIMON Raphael, CHIBANI Franck représenté par SABLAYROLLES Rolande, DORDE Maeva

Contre : /

Abstentions:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 30/10/2025

AR Prefecture

006-210600573-20251024-291021-DE
Reçu le 29/10/2025
Publié le 29/10/2025